

- Le gouvernement flamand a présenté vendredi sa réforme de l'enseignement secondaire.
- Fruit de nombreuses négociations, l'opposition politique et les acteurs la jugent cependant insuffisante au vu des objectifs initiaux.
- Elle accentuera en tout cas les différences entre l'enseignement en Flandre et celui qui se donne dans la partie francophone du pays.

## La Flandre tient sa réforme de l'école

# Les acteurs regrettent un accord peu ambitieux

**I**l aura donc fallu deux équipes gouvernementales et de longues années de débats pour accoucher d'une "*souris morte*" regrettent les plus sceptiques.

Après de multiples rounds de négociations, le gouvernement flamand a enfin présenté vendredi sa réforme de l'enseignement secondaire qui entrera en application en septembre 2018. Et si elle apparaît minimaliste au regard des objectifs initiaux (voir ci-contre), elle a pour ambition de redéfinir et de stabiliser les filières et les options qui se présentent aux élèves.

### Une influence de la N-VA

La philosophie de la réforme, ont ex-

pliqué en substance le ministre-Président flamand Geert Bourgeois (N-VA), et la ministre de l'enseignement Hilde Crevits (CD&V), est de faire en sorte que les adolescents qui présentent le plus d'agilité dans certaines matières puissent s'y épanouir et avancer au plus vite, alors que ceux qui auraient le plus besoin de soutien ou de temps pour arrêter leur choix d'options puissent le trouver, à travers des heures de remédiations spécifiques par exemple.

C'est au nom de cette philosophie qu'a notamment été abandonnée la volonté d'organiser un véritable tronc commun. Contrairement à ce qui se profile du côté francophone (voir ci-contre), les élèves pourront choisir une option dès la deuxième secondaire. C'est au nom de cette philosophie et sous l'impulsion de la N-VA également,

que les trois filières, le général, le technique et le professionnel, ont été maintenues.

L'opposition politique a considéré ces "*renoncements*" comme étant une preuve de la soumission du gouvernement aux diktats de la N-VA. Groen a ainsi fustigé une réforme taillée sur mesure pour les nationalistes et leurs am-

bitions de créer un enseignement élitiste à côté d'un enseignement des relégués.

Mais ce n'est pas seulement l'opposition politique qui se dit déçue. Les réseaux le sont aussi. Dans la presse néerlandophone ce samedi, Lieven Boeve, le patron de l'enseignement catholique, reconnaissait que cette réforme ne correspondait en rien à l'ambition rêvée initialement.

**BdO**

## L'historique

### Une réforme pensée depuis 6 ans

**L'ambition.** Le réforme de l'enseignement en Flandre ne s'est pas faite en un jour. Le point de départ remonte à 2010. Le ministre compétent de l'époque Pascal Smet (SP.A) place une très grande ambition dans le projet. Sa réforme prétend lutter contre le redoublement et le décrochage

qui touche un élève sur 7. Concrètement, il propose de fusionner les filières durant les 2 premières années du secondaire et de diversifier les cours pour permettre à tous les élèves de se frotter à un large éventail de compétences. C'est l'idée du tronc commun que l'on retrouve dans le Pacte d'excellence francophone.

**De multiples avanes.** Le projet

de réforme avancé par Pascal Smet est soutenu par une bonne partie de la communauté éducative flamande. Mais il se heurte cependant aux réticences du CD&V et surtout à l'opposition de la N-VA. Débat raboté sous la législature précédente, il a été complètement revu par le gouvernement Bourgeois – duquel le SP.A ne fait plus partie. **V.R.**

# Les grandes différences entre l'accord flamand et le Pacte d'excellence

## ORIENTATION

**L**e gouvernement flamand n'aura donc pas retenu l'idée d'un tronc de cours communs à tous les élèves. Au contraire. Si les élèves auront en première année 27 heures communes de cours, ils pourront déjà choisir à raison de 5 heures par semaine *"d'approfondir, d'explorer ou de renforcer"* certaines matières. En deuxième année, s'ouvre la possibilité de choisir de réelles options, avant de s'orienter dès la troisième vers des filières professionnelles, techniques ou générales. L'objectif du gouvernement flamand est ne pas retenir dans les starting-blocks les élèves sûrs de leurs choix.

Avec le Pacte d'excellence en cours de discussion, les francophones suivront une autre voie. Tous les élèves bénéficieront du même cursus jusqu'à la fin de leur troisième secondaire. Seules seront laissées à leur disposition quelques heures de renforcement ou de remédiation. L'objectif est ici de permettre à tous les élèves de choisir leurs options *"en connaissance de cause"*.

**BdO**

## FILIÈRES

**E**lles furent au centre de nombreux débats, mais les trois grandes filières de l'enseignement que sont le général, le technique et le professionnel sont maintenues en Flandre. La *"matrice"* doit permettre d'offrir une orientation préparant soit à l'enseignement supérieur, soit au marché du travail, soit laissant la porte ouverte aux deux possibilités. La ministre Hilde Crevits (CD&V) a également introduit de la souplesse au système en permettant à un élève qui se serait engagé dans le technique ou le professionnel de revenir dans le général après avoir suivi des cours de remédiation.

Du côté francophone, l'option retenue est plus radicale. Pour plus de clarté, le Pacte entend, à côté de la filière générale qui ouvre la porte à l'enseignement supérieur, ne proposer qu'une seule autre filière qualifiante. De plus, le diplôme obtenu dans le qualifiant ne donnera plus accès au supérieur. Une septième année sera nécessaire pour qu'une telle porte puisse s'ouvrir.

**BdO**

## OPTIONS

**P**our plus de lisibilité, le gouvernement flamand a redéfini huit grands domaines d'enseignement (contre 29 actuellement). Dès la troisième secondaire, les élèves flamands devront donc s'inscrire dans un de ces huit domaines et d'y choisir des options dont le nombre est lui aussi revu à la baisse. Ces domaines sont *"Langue et Culture"*, *"Sciences, Techniques et Mathématiques"*, *"Arts et Création"*, *"Agriculture et Horticulture"*, *"Economie et Organisation"*, *"Société et Bien-Etre"*, *"Sport"* et *"Alimentation et Horeca"*.

Du côté francophone, il n'existe pas de classifications aussi explicites d'options. Notons cependant que le tronc commun prévoit sept domaines d'apprentissage : les langues, la culture, les sciences, les sciences sociales et humaines, le sport, la créativité, et la capacité à apprendre. Quant aux options à l'issue du tronc commun, elles seront redéfinies et clarifiées en lien avec les évolutions du monde socio-économique.

**BdO**

## DIRECTION D'ÉCOLE

**E**n Flandre, les écoles resteront tout à fait libres pour s'organiser et se spécialiser – ou non – dans un des huit domaines d'apprentissage. Il n'y aura même pas d'incitants financiers pour pousser une école vers un type particulier d'enseignement. Du point de vue de la gouvernance, la réforme prônée par le gouvernement flamand est donc peu contraignante et l'autonomie des établissements, poussée très loin.

Du côté francophone, le Pacte entend respecter l'autonomie des réseaux et des établissements, mais la gouvernance générale sera revue et resserrée. A titre d'exemple, l'autorité centrale de l'enseignement pourra fixer des objectifs propres aux établissements d'une même zone géographique. Si elle sera considérée comme autonome, chaque école devra néanmoins déterminer ses choix en fonction de son inscription dans un système et dans un contexte global.

**BdO**